

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
❄ avant-projet	COMMUNE DE SAINT JOUVENT
❄ projet arrêté	
❄ document soumis à enquête publique	
❄ document approuvé	
	M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G - Urbaniste S.F.U. 7 rue du 8 mai 1945 - 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax 05 55 39 79 31

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A LA DELIBERATION DU 18 octobre 2005
Le Maire



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LEGENDE



secteur d'urbanisation future



voie d'accès principale à créer ou à élargir



voie interne (représentée à titre indicatif)



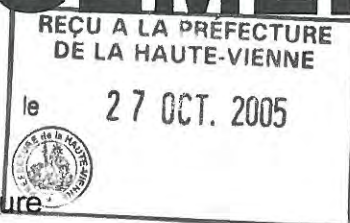
chemin exclusivement piéton à préserver



autre liaison piétonne à aménager



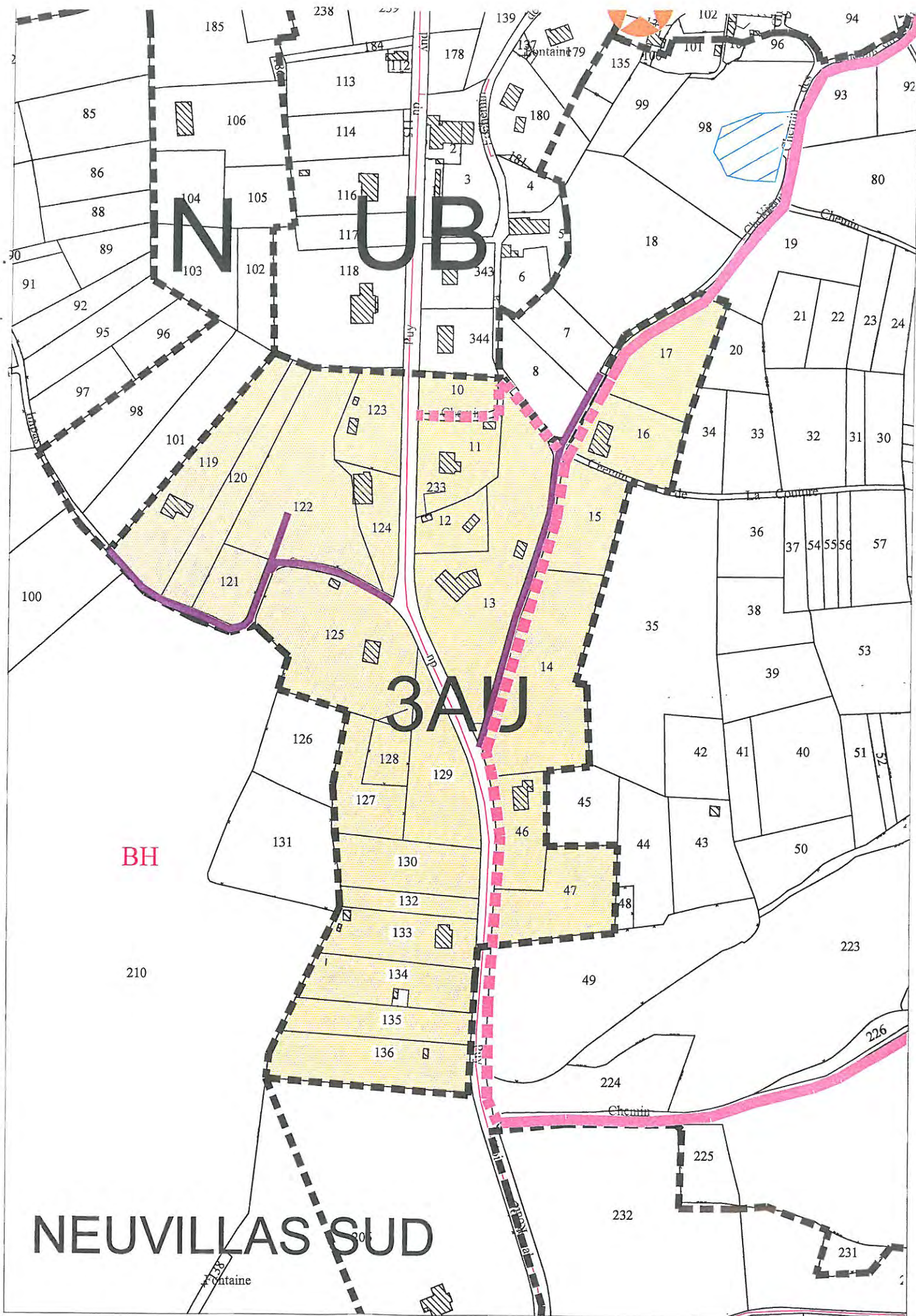
espace verts à conserver en prairie



3-2

18.10.2005

P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME



LA RIBIERE

48

77

49

50

52

53

54

55

56

N

88

UL

1AU

72

8



AP

UA

1AU

N

133

132

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

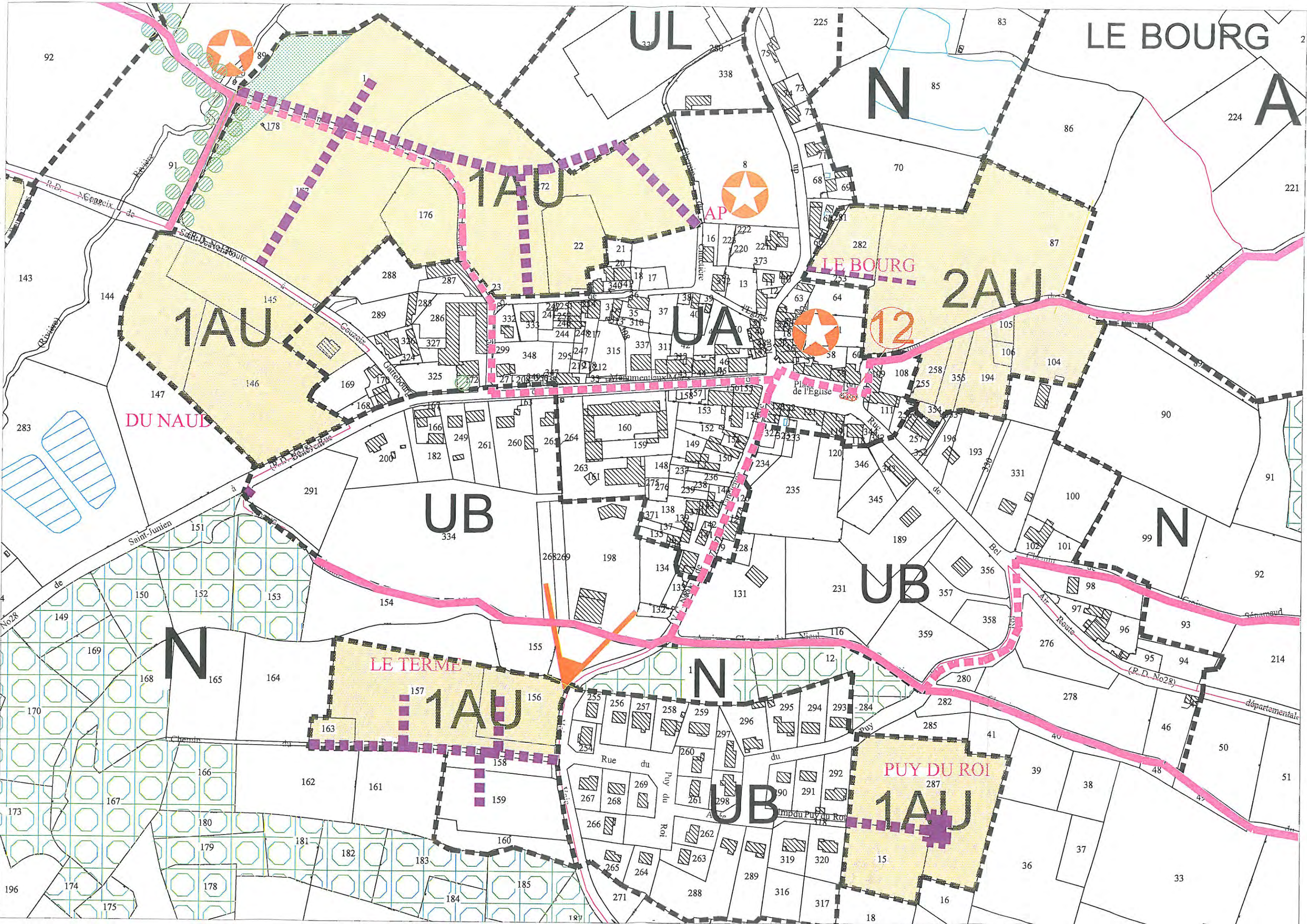
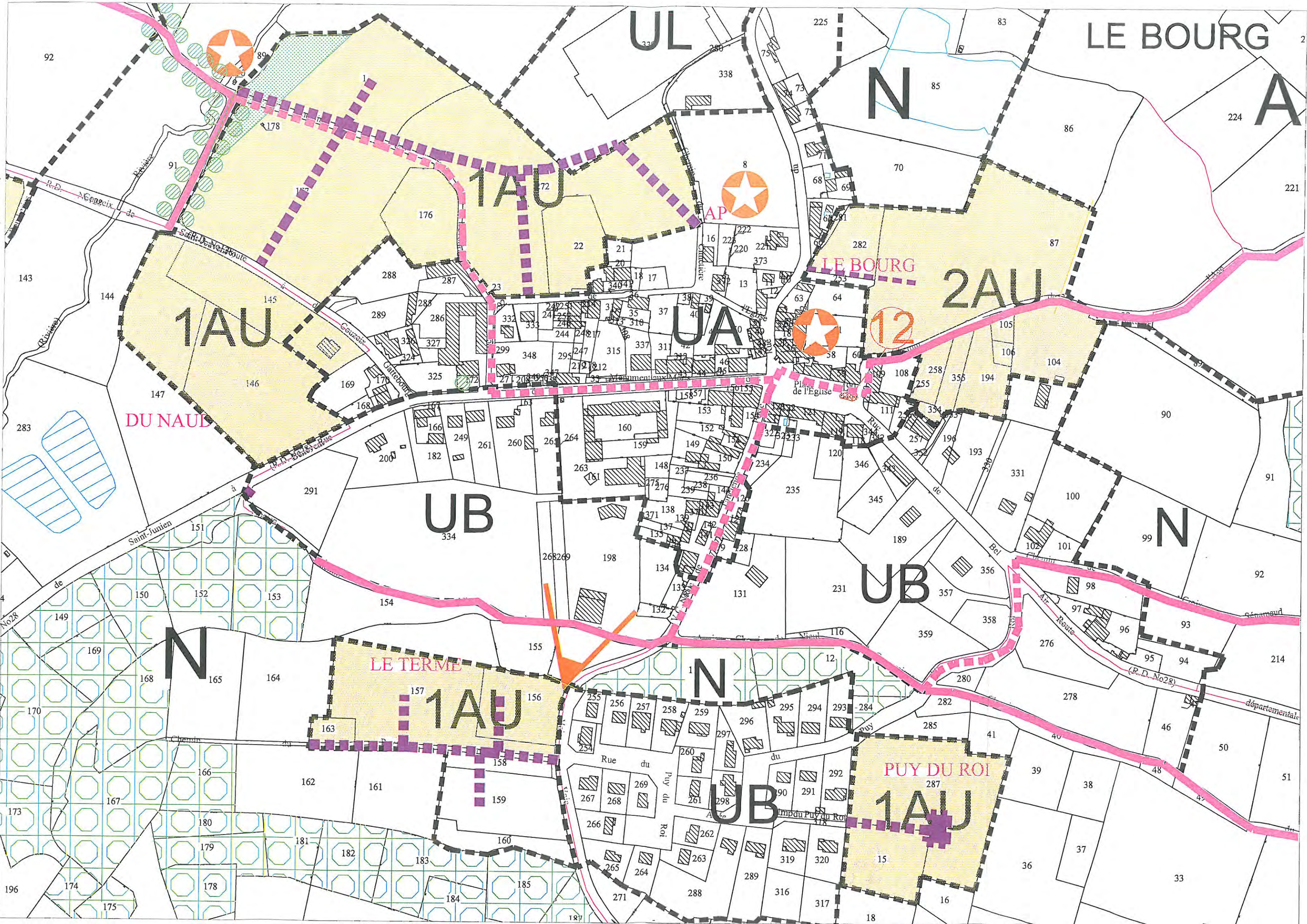
74

75

76

46

47



LES MEYNIEUX

6 N

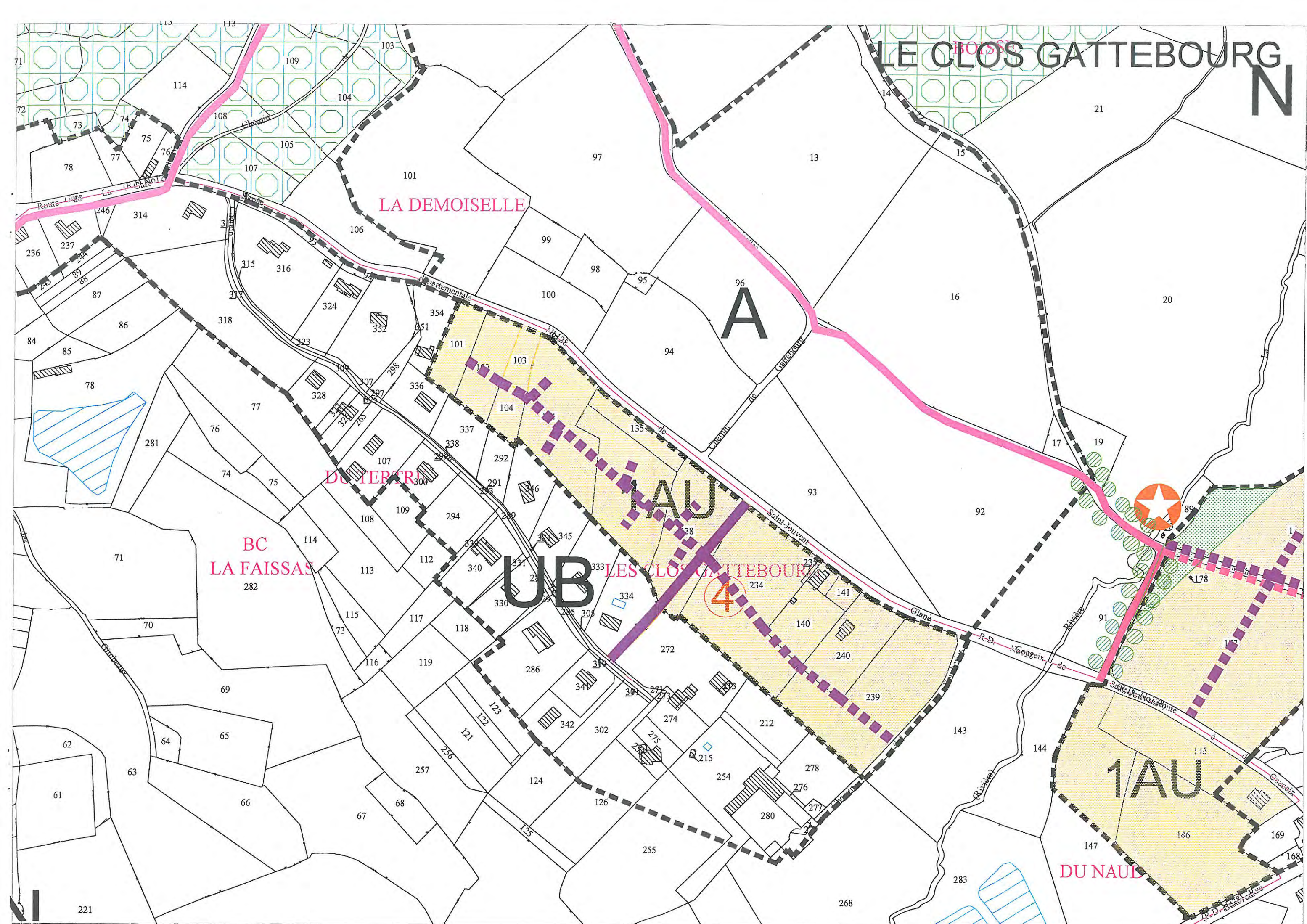
SAU

3

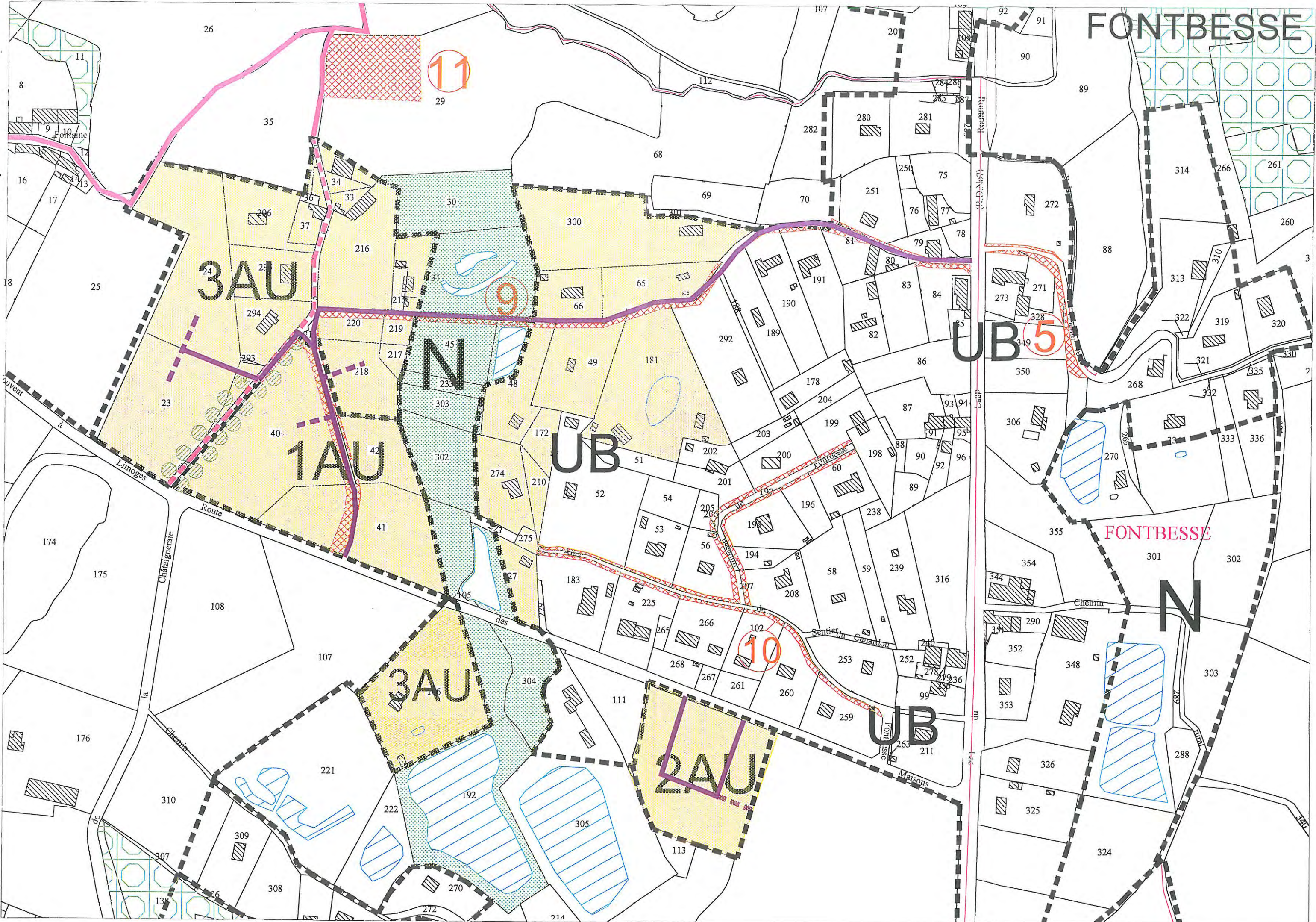
N

A

N



FONTBESSE



SAINT JOUVENT

PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

SEQUENCE N° 1 – LA PLACE DE L'EGLISE

Rappels de atouts, points faibles et contraintes :**Atouts :**

- superficie confortable pour accueillir des usages diversifiés
- bâtiments anciens alignés formant une enveloppe qui dessine bien l'espace de la place (forme rectangulaire)
- église imbriquée dans le tissu bâti, originalité de sa situation et qualité potentielle de l'espace logé dans l'angle formé par son retrait par rapport aux bâtiments voisins
- contraste entre des espaces intimes (près de l'église et du puits) et l'étendue, le caractère ouvert de la place elle-même
- perspectives sur l'église diversifiées et bien lisibles
- présence de commerces (café, épicerie) et du marché le premier dimanche de chaque mois (vecteurs d'animation)
- appropriation souple de l'espace : absence de cloisonnement (bordures, murets), homogénéité du revêtement de sol (enrobé)
- façade végétalisée près de l'église offrant un exemple remarquable de ce qui pourrait être reconduit à l'échelle de la place.

Points faibles :

- absence de composition spatiale, axe peu lisible
- forte priorité donnée aux voitures (stationnement jusqu'au pied des façades, rupture créée par la chaussée)
- absence d'espace réservé aux piétons
- sol de faible qualité : nappe d'enrobé couvrant l'ensemble de la place et lui conférant un aspect routier
- hangar en tôle dénotant avec le bâti ancien
- façades côté sud moins chaleureuses que celles du côté de l'église
- devantures des commerces peu attractives
- absence d'espace de repos, de banc, d'ombre
- très faible présence végétale (1 tilleul, 2 jardinets).

Contraintes & éléments de programme :

- topographie bombée de la place (en «dos de baleine») sur son axe transversal (Nord-Sud)
- pentes également prononcées sur son axe longitudinal (Est-Ouest)
- écoulement des eaux de pluie vers les seuils des habitations
- nécessité de maintenir une vingtaine d'emplacements pour un stationnement automobile
- conserver les accès aux garages et aux granges ainsi qu'à l'église (pompes funèbres)
- accueil du marché

Objectifs :

- > valoriser l'impression d'étendue de la place : éviter de fractionner l'espace par la mise en place d'éléments verticaux obstruant les vues, conserver une fluidité tant visuelle que sur la plan des déplacements.
- > tirer parti du contraste entre le caractère étendu de la place et les espaces plus intimes inscrits dans cet ensemble
- > donner priorité aux déplacements piétonniers
- > contenir les stationnements à distance des façades et des espaces voués au repos
- > préserver et affirmer l'identité rurale de la place à travers les matériaux de sol, la végétation, le mobilier
- > introduire de la végétation sous différentes formes (tapis d'herbe, arbres, bandes arbustives, lignes de vivaces..) pour rendre la place plus chaleureuse.

Principes :

La voie centrale

La nouvelle composition spatiale de la place s'articule autour d'un axe parallèle aux façades Nord et Sud, de façon à harmoniser sa forme avec celle de l'enveloppe bâtie. Cette nouvelle orientation induit une modification du tracé de la chaussée dont l'emprise, aujourd'hui confuse, est clairement limitée à une largeur de 6m. Par ailleurs, un revêtement de sol en résine marque une interruption de l'enrobé à l'entrée Est de la place. Faisant office de seuil, il favorisera un ralentissement des véhicules. L'entrée du chemin de l'Age est traitée en bicouche avec bande centrale en herbe pour conserver son identité rurale.

La place

Elle s'organise parallèlement à l'axe central et aux façades. Les deux côtés (Nord et Sud) de la place se composent de manière différente mais s'appuient sur une succession d'espaces identique :

- création d'une bande végétale en pied de façade de façon à mettre en valeur les bâtiments et à donner un écrin vert à l'ensemble : arbustes, vivaces champêtres, plantes tapissantes et/ou tapis d'herbe, grimpantes (treille, glycine, rosiers lianes)
- création d'un espace confortable réservé aux piétons : trottoir revêtu d'un sol en pierre (pavage ou dallage en granit), jalonné de quelques bancs et de petits arbres en cépée
- création d'un espace de stationnement en contrebas du précédent trottoir (une marche), de façon à éviter la mise en place de mobilier limitant le stationnement et à récolter les eaux de pluie en amont des façades : sol revêtu d'un béton désactivé, réhaussé de quelques centimètres par rapport à la chaussée pour créer une impression de socle.

Une ligne d'arbres est plantée du côté Sud uniquement de façon à préserver les vues sur les façades du côté opposé et surtout sur l'Eglise. Ces arbres accompagnent le trottoir (plus large de ce côté) et apportent de l'ombre sur la place. Leur dimension, leur feuillage et leur espacement sont définis de façon à ne pas gêner les façades des habitations.

Les matériaux sont employés avec le plus d'unité possible au sein de chaque type d'espace. En dehors de la chaussée, ils sont de trois types : en pierre, en béton désactivé ou en stabilisé. Le calepinage des sols pavés ou dallés sera sobre. Les bétons emploieront des granulats concassés. Les stabilisés seront réservés aux surfaces peu pentues. Les seuils des habitations seront de préférence dallés.

Trois espaces de repos

Trois espaces de repos d'ambiances intimes et végétales sont créés aux entrées de la place :

A l'Ouest :

- *la placette-jardin de l'Eglise* est ourlée d'un généreux tapis vert. Son sol est traité en stabilisé. Elle est ponctuée d'un arbre remarquable implanté de telle sorte qu'il ne cache pas l'Eglise. Au bord de la rue de l'Eglise, un muret en pierre soutient le socle aplani de cet espace. Une bordure haute le relaie puis meurt en sifflet vers le passage carrossable contrôlé par une borne amovible.
- *la terrasse du café*, en regard sur la placette-jardin, se positionne en contrebas de la voie centrale et du trottoir qui les sépare, sur un socle aplani grâce à la construction d'un muret de soutènement en U sur sa périphérie. Traitée en stabilisé, elle accueille également un « arbre-balise » en forme de parasol.

A l'Est

- *la placette du puits et le jardin du Tilleul* constituent également une « porte végétale » sur le haut de la place. Le tilleul est conservé. Pour atténuer la différence de niveau tout en offrant un banc, un mur est reconstruit en limite du jardin qui l'entoure (et en remplacement de l'actuelle rambarde en « mollets d'évêque »). Au pied de ce tapis vert et près du puits qu'un arbre accompagne, une placette en stabilisé procure un troisième espace de repos au sein de la grande place. Des trottoirs pavés ou dallés en granit ménagent une transition entre les façades bâties (Nord et Est) et la surface sablée.

SEQUENCE N° 2 – LA RUE DES ECOLES (partie Est)

Rappels de atouts, points faibles et contraintes :**Atouts :**

- identité de village-rue, caractère de petite avenue
- qualité architecturale des façades des bâtiments anciens (nombreuses restaurations dont celle des anciens ateliers en cours)
- emprise confortable de part et d'autre de la chaussée
- présence d'un pré au cœur même du bourg offrant une respiration spatiale, donnant de l'épaisseur (du ciel) à la rue et participant fortement de l'identité rurale des lieux
- autre dilatation de l'espace public devant l'Ecole (ancien jardin)
- échappées visuelles vers un noyau de bâtiments anciens à l'arrière du pré du poirier et vers les collines verdoyantes à l'arrière plan du parking de la salle des fêtes
- proximité d'une vaste aire de stationnement (près du terrain de pétanque et du petit stade) permettant de gagner de l'espace pour améliorer le parking de la salle des fêtes.

Points faibles :

- tracé linéaire, largeur de chaussée importante et accotements traités en enrobé jusqu'au pied des bâtiments favorisant la vitesse des véhicules
- absence de relation transversale, séparation forte marquée par la chaussée
- faible qualité des sols (omniprésence de l'enrobé) et bordures dégradées
- absence d'arbre (un tilleul taillé en "tête de chat" devant les anciens ateliers) (mais un poirier remarquable dans le pré)
- appropriation faible du pré même lors des manifestations importantes (espace coupé de la rue par une haie de palmes et le Monument aux Morts)
- aire de stationnement de l'école et de la salle des fêtes peu accueillante, caractère de « couloir »
- présence d'éléments perturbant la mise en relation de la rue et des espaces publics adjacents : cabine téléphonique, abri en bois (Telecom), monument aux morts, panneau d'informations, haie de lauriers palme.

Contraintes, éléments de programme :

- pente relativement prononcée d'Est en Ouest (dans l'axe de la rue)
- conserver des emplacements confortables pour le marché mensuel
- conserver (créer) des places de stationnement au bord de la rue
- giration des cars scolaires au fond de l'aire de stationnement de l'école
- conserver un passage piéton pour les enfants se rendant de l'école vers des classes situées dans les bâtiments à l'arrière de la Mairie.

Remarque : la vocation de la grange "AGD" n'est pas encore définie. Le projet ne doit pas entraver sa transformation.

Objectifs :

- > atténuer la présence de la route pour renforcer le caractère de rue (ou de petite avenue)
- > créer des circulations piétonnes sécurisées et confortables
- > conserver les échappées visuelles vers les collines ou le noyau de bâtiments anciens rue de l'Eglise
- > ouvrir la rue sur le pré du Poirier pour favoriser une meilleure appropriation tout en valorisant les paysages traversés par la voie
- > tirer parti du pré du Poirier pour offrir un espace public verdoyant, conserver son identité rurale, ne pas créer un lieu trop aménagé
- > améliorer l'espace au pied de l'Ecole (rue des Ecoles)
- > créer une véritable entrée piétonne pour l'école et la salle des fêtes.
- > atténuer l'aspect routier de l'aire de stationnement de la salle des Fêtes, lui donner davantage de caractère, un cadre plus chaleureux tant pour le marché que pour les usagers quotidiens, atténuer l'impression de « couloir ».
- > mettre en valeur le point d'eau situé au fond du grand parking.

Principes :

La rue des Ecoles entre la place de l'Eglise et l'école

Le tracé de la voie n'est pas modifié. Aucune chicane ou déhanchement n'est créé de façon à éviter de générer un aménagement de type routier. La rue conserve son caractère de "petite avenue".

La largeur de la chaussée est réduite à 5m50 pour inciter au ralentissement. La création d'un large caniveau en pierre (côté gauche en descendant) facilite le croisement de deux véhicules imposants.

Autour de la voie, l'enrobé des trottoirs est remplacé par des matériaux plus soignés. L'aménagement utilise les mêmes principes que sur la place de l'Eglise : bande végétale en pied de façade, trottoir confortable en pierre (pavage ou dallage) tenu par une bordure haute en granit, bande de stationnement (en long ou en équerre selon l'espace disponible) sur socle en béton désactivé. Les véhicules stationnés sont contenus le plus loin possible des façades. L'emploi et la mise en œuvre de matériaux identiques joueront un rôle important pour garantir une continuité à l'échelle de la traversée du bourg. Quelques arbres alignés alternent avec les poches de stationnement créées devant les habitations. Ils confortent le caractère de petite avenue.

La rue des Ecoles au niveau de l'Ecole et de la grange «AGD»

La composition linéaire développée sur le haut de la séquence est prolongée devant l'école et la grange (propriété de la communauté de communes «Aurence, Glane, Développement».)

Une liaison transversale est créée entre ces deux bâtiments : deux lignes d'arbres s'étirent de part et d'autre de la rue. Côté pré, ils ombragent une placette qui joue un rôle d'articulation à la croisée des chemins. Côté école, ils cadrent le centre de la longue façade XIXème très symétrique. Cet axe transversal marque également une variation dans l'organisation du parvis de l'école, permettant ainsi de rompre la monotonie au fil de la rue.

Le pré du Poirier

La simplicité du lieu ainsi que le caractère isolé du Poirier sont conservés. (Il pourrait être tentant d'urbaniser cette parcelle). Quelques arbres fruitiers sont plantés en fond de parcelle pour former un petit verger. Des bancs (choisis avec soin, voire dessinés ou sculptés) sont installés près des arbres. Quelques jeux pour enfants pourraient également être installés en fond de parcelle. Choisi avec soin ils ne devront pas nuire au caractère champêtre du lieu. Aucun sentier n'est créé dans le pré de façon à laisser libre cours aux déplacements. Une allée remplace le trottoir entre le pré et la bande d'herbe (prolongeant le pré) au contact de la chaussée. Le caractère dégagé de l'avant de la parcelle permet l'accueil de festivités nécessitant l'installation de chapiteaux.

Remarque : la création d'une liaison vers la rue de l'Eglise n'est pas réalisable (parcelles privées)

L'aire de stationnement de la salle des fêtes

Le parking actuel est transformé de façon minimale en trois espaces successifs pour atténuer son aspect de «couloir» et créer une impression de plus grande largeur. Des variations sont introduites grâce à l'introduction de matériaux différenciés de l'enrobé (herbe, pavage, béton désactivé) et de végétaux.

Le premier espace envisagé comme une placette joue un rôle de seuil entre la rue et l'aire de stationnement et prolonge le parvis de l'école créé au bord de la rue. L'entrée est décalée dans l'axe de la voie de desserte. Les contours de l'espace sont dessinés par un pavage en pierre et des tapis d'herbe. L'espace lui-même est recouvert en béton désactivé. Son caractère de balcon en surplomb sur la rue est affirmé par la suppression des éléments qui parasitent la relation avec la rue des Ecoles : cabine téléphonique (un point phone est créé sous le auvent), abri en bois (telecom), barrière en béton (sur le mur en pierre) fermant la vue. Quelques arbres sont plantés dans l'angle proche de la rue et du jardin privé. Deux bancs invitent au repos sur la partie en herbe. Cet espace (plus soigné qu'actuellement) évoquera davantage une placette et aura certainement une plus grande attractivité sur les exposants du marché et leurs clients.

Le second espace se compose d'une bande de stationnement en long située au pied des bâtiments (socle en béton désactivé) et d'une bande de stationnement en perpendiculaire (enrobé conservé). Un tapis d'herbe est créé en transition entre cette bande et la haie de résineux. Une ligne d'arbustes et/ou de vivaces est également introduite pour adoucir le pied des façades de l'école et de la cantine. Le sol en enrobé est conservé, mais la peinture est remplacée par des clous fichés dans le sol de façon à atténuer l'aspect de parking routier.

Le troisième espace, séparé du précédent par une bande arbustive transversale (laissant passer le regard) propose une nouvelle organisation du stationnement. Un parvis piéton (conservant un accès pompier) est créé dans l'axe de l'entrée commune de l'école et de la salle des fêtes. Il est revêtu en béton désactivé et tenu par une bordure haute qui contient les véhicules à l'écart du passage. De nombreux bancs sont installés au fil de ce parvis. Le pignon de la salle des fêtes est agrémenté de plantations fleuries et de quelques petits arbres en cépée venant adoucir l'actuelle vue frontale sur sa façade quasiment aveugle. Autour du point d'eau, est également proposé un petit espace ombragé. Il fait également office de seuil, d'espace de

transition entre la place de la salle des fêtes et le petit stade. Enfin la limite sud est adoucie par la plantation d'arbustes couvre-sol en crête de talus et d'arbres à l'avant de l'imposante haie de résineux privée. Il conviendrait également de nommer cet espace actuellement désigné comme «le parking de la salle des fêtes».

SEQUENCE N° 3 – LES ABORDS DE LA MAIRIE

Rappels de atouts, points faibles et contraintes :**Atouts :**

- qualité de l'ensemble bâti formé par la Mairie (ancienne maison bourgeoise), les dépendances (ancienne conserverie) formant une grande cour à l'arrière et la Poste.
- présence d'un grand parc offrant un écrin aux bâtiments publics et une ambiance verdoyante à l'entrée du bourg (plus particulièrement, présence d'un grand chêne près de la Mairie et au bord de la rue)
- échappées visuelles remarquables vers des horizons lointains (depuis le haut du parc et dans l'axe de la rue de l'Eglise)
- caractère de ruelle de la rue de l'Eglise
- entrées du bourg de qualité (tapis d'herbe, fossés à ciel ouvert, chêne isolé rue de Gattebourg)

Points faibles :

- grande superficie traitée en enrobé (chaussée et trottoirs tenus par des bordures dégradées)
- entrée de la Mairie sur le côté peu valorisante (muret en béton ajouté, sortie directe sur la route, stationnement de véhicules au plus près du pignon)
- visibilité sur la mairie perturbée par un grand résineux (en venant de Nieul, entrée Ouest)
- composition spatiale du parc à affirmer
- accès au parc peu nombreux (mais distance induite par le mur d'enceinte par rapport à la route à conserver)
- faible présence végétale en dehors du parc (surtout sur les espaces situés derrière la Mairie)

Contraintes, éléments de programme :

- déplacement prochain des ateliers municipaux dans un bâtiment proche du stade
- accès livraison de la Poste à maintenir par la cour arrière (future cour d'école)
- déplacement du stationnement de la cour arrière de la Mairie vers l'actuelle cour d'école derrière le parc
- réciproquement déplacement de la cour d'école dans la cour à l'arrière de la Mairie
- création d'une liaison piétonne du nouveau parking vers la Mairie en passant par le parc
- création de deux accès piétons vers le parc depuis la rue des Ecoles et la rue de Gattebourg
- accueil du monument aux morts dans le parc
- création d'une rampe d'accès pour handicapés au pied du pignon de la Mairie.

Objectifs :

- > doter la Mairie d'un parvis plus généreux (sans toutefois le monumentaliser)
- > améliorer le confort des déplacements piétons
- > ouvrir la vue sur la Mairie depuis la rue des Ecoles
- > améliorer les liaisons entre ce parvis et la rue des Ecoles (vers l'école, la place de l'Eglise, le haut du village)
- > «rafraîchir» le parc de la Mairie, améliorer sa composition spatiale, favoriser une meilleure appropriation par les habitants
- > atténuer les vues vers le futur parking de la Mairie et les bâtiments plus récents en contrebas du parc
- > conserver les vues lointaines depuis le parc
- > rendre la cour de l'école plus chaleureuse
- > améliorer les entrées en provenance de Nieul et rue de Gattebourg.
- > adoucir les limites privatives face à la Mairie.

Principes :**Entre l'Ecole et la Mairie**

Un large trottoir (quotidiennement emprunté par les enfants) est conservé du côté droit en descendant. L'enrobé y est remplacé par un pavage en pierre. Cette liaison aboutit sur le parvis de la Mairie composé d'un pavage en pierre et d'un tapis herbe débordant sur la rue de l'Eglise. Près de la Mairie, une nappe de résine rappelant la couleur du pavage en pierre couvre la chaussée sur les rues des Ecoles et de l'Eglise. Elle permet d'étendre ce parvis et d'exprimer la priorité donnée aux usagers piétons tout en signalant l'entrée effective dans le cœur du bourg. Un chêne est planté dans l'arrondi du muret en pierre, en symétrie par rapport à celui qui existe déjà. Il prendra à long terme le relais du chêne centenaire. Le pavage s'étire le long du pignon de la Mairie. Un petit arbre en cépée y est planté près d'une banquette. Rue de l'Eglise, la chaussée est contenue en léger contrebas du parvis de la Mairie.

Du côté des habitations récentes (côté gauche en descendant), le trottoir en enrobé est remplacé par une alternance de tapis d'herbe et de poches en enrobé correspondant aux accès des véhicules et à une place de stationnement pour chaque riverain. Le principe est développé jusqu'à l'entrée en provenance de Nieul. Le caniveau en pierre de la séquence précédente (devant l'école) est étiré au bord de ce nouvel accotement. Au delà du parvis de la Mairie, il passe du côté du parc où il borde une bande pavée destinée à accueillir du stationnement temporaire.

Le parc de la Mairie

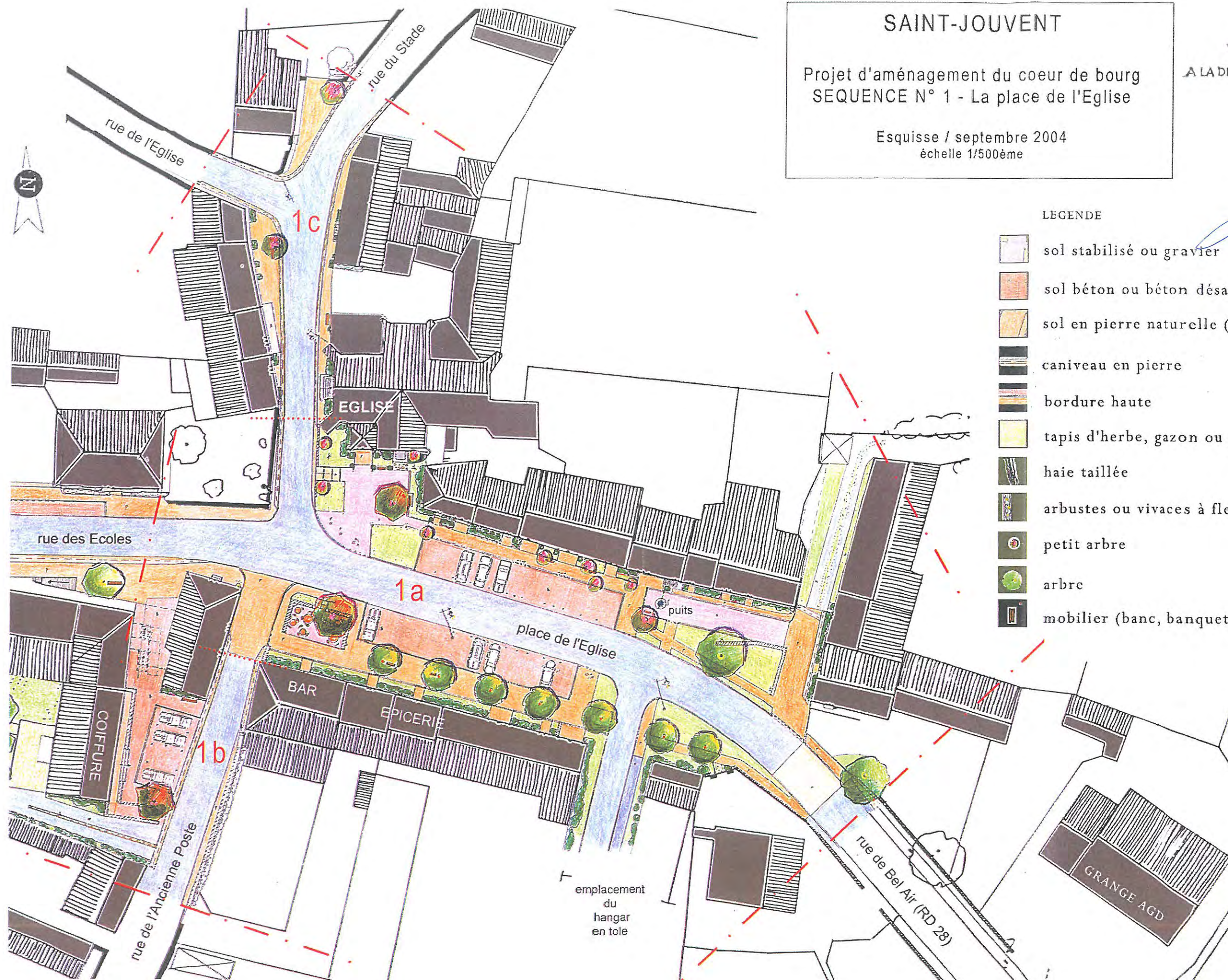
Modifié de façon minimale, il est agrémenté de plantations d'arbres d'ornement visant à créer une impression de clairière autour du bassin. La végétation s'épaissit dans la partie basse du parc, à l'avant des bâtiments récents, de façon à créer un écran végétal préservant l'intimité du parc tout en offrant un espace ombragé et en masquant les bâtiments récents. Un soin sera porté à la définition de l'emplacement de ces masses arborées qui pourraient obstruer les vues lointaines. Le Monument aux Morts, maintenant à l'écart de la route est installé dans un lieu de quiétude. Il s'adosse à cet écran. Il est devancé par un socle constitué d'un dallage en granit avec joints en herbe offrant un sol stable, plus sec et soigné pour les jours de commémorations. Deux accès sont percés dans le mur ceinturant le parc. Deux sentiers sinueux en « pas japonais » (épousant le relief) relient la Mairie et la Poste à la rue de Gattebourg d'une part et à l'aire de stationnement d'autre part. De nombreux bancs favorisent une meilleure fréquentation du parc. Positionnés en lisière de la nouvelle « clairière », à l'ombre d'un bosquet ou près des bâtiments publics, ils sont orientés de façon à profiter des vues lointaines ou sur le parc.

L'aire de stationnement (actuelle cour d'école)

Egalement peu modifiée (conservation de la nappe d'enrobé), elle est agrémentée d'arbres procurant de l'ombre, d'arbustes couvre-sol destinés à masquer le talus qui surplombe les bâtiments récents et d'arbustes dissimulant les véhicules depuis le parc. La transformation –minimale– de cet espace vise surtout à lui donner un cadre plus chaleureux par l'introduction de végétaux et à le relier davantage au parc.

La cour d'école (actuel stationnement)

Située derrière la Mairie, elle est séparée de l'accès à la Poste par un muret surmonté d'une grille et percé d'un portail ainsi que d'un portillon. Le sol en enrobé est remplacé par deux types de dalle en béton « travaillé » : béton désactivé ou imprimé (parfois avec des motifs ludiques). Les seuils des portes sont empierrés. En périphérie des plantes couvre-sol arbustives créent une enveloppe verte. Quelques petits arbres d'ornement ponctuent la cour. Un escalier menant à la salle « Dojo » est légèrement modifié de sorte que l'accès se fasse par la rue de l'Eglise et non par la cour de l'Ecole. Une grille permet de dissocier l'espace récréatif de l'espace public. La suppression du parement en tôle obstruant le fond de la cour (sous le auvent conservé comme abri) permet d'apporter davantage de lumière dans la cour.



SAINT-JOUVENT

Projet d'aménagement du coeur de bourg
SEQUENCE N° 1 - La place de l'Eglise

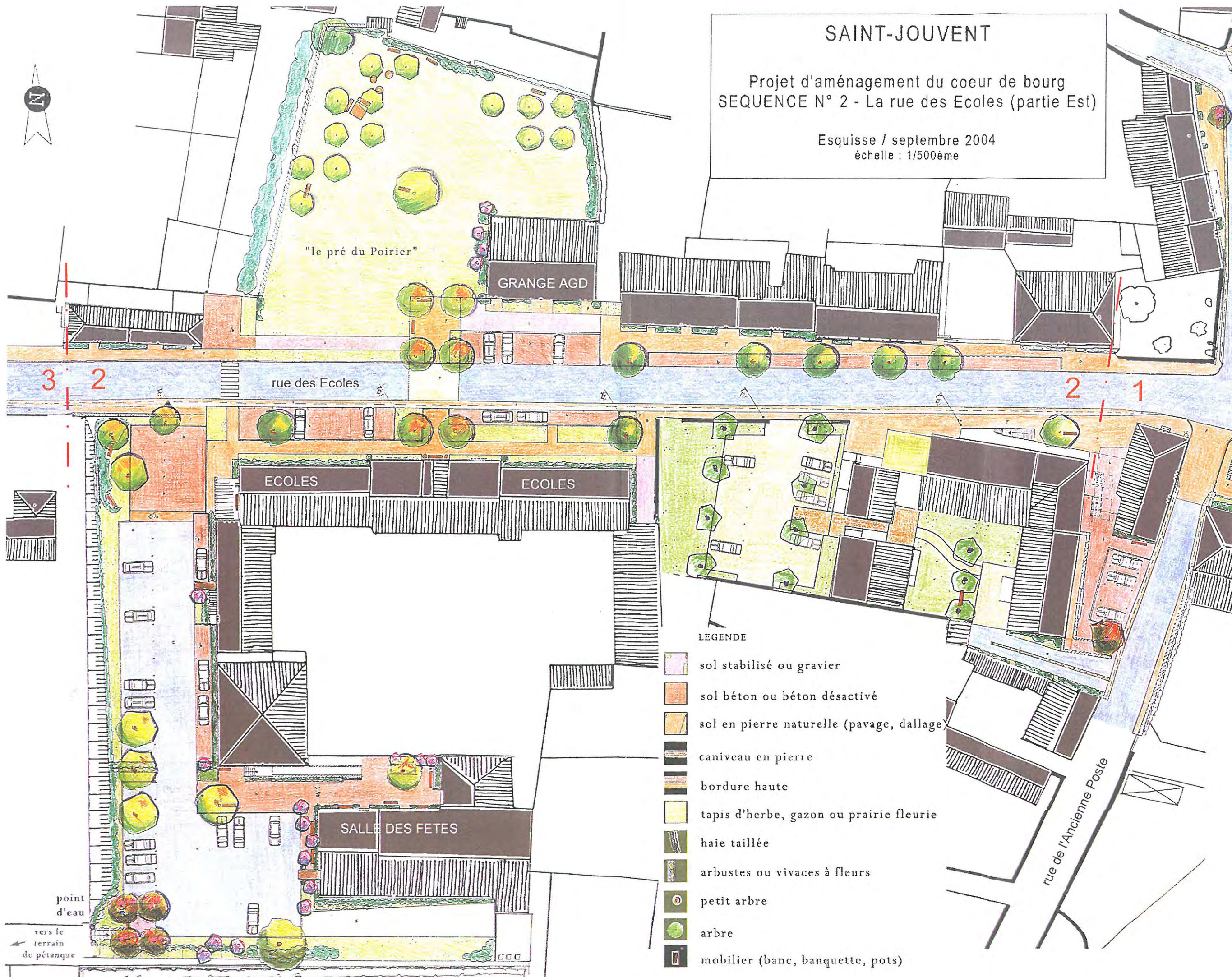
Esquisse / septembre 2004
échelle 1/500ème

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU 18 octobre 2004
Le Maire



LEGENDE

- sol stabilisé ou gravier
- sol béton ou béton désactivé
- sol en pierre naturelle (pavage, dallage)
- caniveau en pierre
- bordure haute
- tapis d'herbe, gazon ou prairie fleurie
- haie taillée
- arbustes ou vivaces à fleurs
- petit arbre
- arbre
- mobilier (banc, banquette, pots)



SAINT-JOUVENT

Projet d'aménagement
du cœur de bourg
SEQUENCE N° 3
Les abords de la Mairie

Esquisse / septembre 2004

Echelle : 1/500ème

